Conseil de Paris

Séance du 15, 16, 17 ,18 Juillet 2026

REPONSE A LA QUESTION ECRITE N° 2026 – 31

Posée par Monsieur Christophe Prudhomme et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

à Monsieur le Maire de Paris

relative aux locaux du centre de santé de la rue du Moulinet (13e)

La Ville de Paris est pleinement engagée pour garantir et renforcer l'accès à une offre de soins de premiers recours abordable pour toutes et tous, notamment aux habitantes et habitants du 13e arrondissement. Dans un contexte de tensions croissantes sur l'accès aux soins, les centres de santé jouent un rôle essentiel pour garantir une médecine de premier recours à tarifs opposables et répondre aux besoins des publics les plus fragiles.

C'est pourquoi la Ville de Paris mène une politique volontariste en matière de santé de proximité. Elle poursuit notamment le développement de son réseau municipal de centres de santé avec l'ouverture ou l'agrandissement de sept centres de santé municipaux au cours de la mandature. Elle soutient également de nombreux acteurs associatifs du secteur sanitaire à travers différents dispositifs de subventions destinés à conforter leur activité et leur ancrage territorial.

S'agissant plus particulièrement du centre de santé de la rue du Moulinet, la situation fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la Ville et de ses services. Des échanges réguliers sont conduits avec les différents acteurs concernés afin d'évaluer les perspectives permettant d'assurer la continuité de cette offre de soins.

La question d'une acquisition des locaux par la Ville a naturellement été évoquée et fait l'objet d'un examen attentif par les services compétents, dans l'objectif de rechercher toutes les solutions permettant de préserver durablement cette offre de soins. Toutefois, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, le niveau de prix aujourd'hui demandé par le propriétaire apparaît extrêmement élevé et ne permet pas, en l'état, d'envisager une acquisition. La Ville doit veiller à l'utilisation équilibrée de ses capacités d'investissement et ne peut mobiliser des montants aussi importants sur une seule opération au risque de compromettre d'autres projets structurants déjà engagés, notamment dans les quartiers populaires et les zones identifiées comme prioritaires en matière de santé.

La Ville a donc recherché d'autres voies permettant de préserver l'activité du centre, et demeure pleinement mobilisée pour accompagner les solutions permettant sa pérennisation. Des échanges encourageants sont en cours avec les gestionnaires du centre de santé, en lien avec la Mairie du 13ème arrondissement. Dans l'hypothèse d'une reprise, celui-ci pourrait notamment être accompagné dans

le cadre du dispositif Paris Med, auquel un projet de maintien de l'offre de soins sur ce site serait éligible.

La Ville continue ainsi à suivre avec la plus grande attention l'évolution de ce dossier et à travailler avec l'ensemble des parties prenantes afin de favoriser le maintien durable d'une offre de soins de proximité au bénéfice des habitantes et habitants du 13e arrondissement.